

Rwanda: la veuve du président Habyarimana entendue par la justice française

RFI, 4 novembre 2020

Agathe Habyarimana, la veuve de l'ancien président rwandais, soupçonnée d'être impliquée dans le génocide de 1994, a été entendue par la justice française ce mardi 3 novembre. Une audition rarissime dans le cadre de l'enquête sur le rôle joué par l'ancien gendarme Paul Barril à l'époque des massacres.

Cela faisait des années qu'on n'avait plus vu Agathe Habyarimana en public et ce mardi, elle s'est donc présentée au tribunal de Paris. Le pas lent, mais déterminé, Agathe Habyarimana, 78 ans, est arrivée au tribunal de Paris. Chapeau, châle et long manteau beige, elle s'est laissée guider par son avocat jusqu'au bureau du juge d'instruction.

Elle en est ressortie cinq heures plus tard. Une audition sous le statut de témoin assisté, non pas pour évoquer son rôle dans le génocide, un rôle supposé déterminant, mais pour parler de celui du capitaine Bar-

ril. Il a été question des liens entre la famille Habyarimana et l'ancien gendarme, a expliqué son avocat à la sortie. Selon lui, Agathe Habyarimana a raconté comment l'ancien gendarme de l'Élysée lui avait offert « *son aide pour enquêter sur l'attentat du 6 avril à une époque où aucune investigation n'était lancée ni possible au Rwanda* ». Une aide gratuite a précisé la veuve.

Paul Barril fait l'objet d'une enquête pour « complicité de génocide ». L'ex-militaire, reconverti dans les années 1980 dans la sécurité auprès de chefs d'État africains, est soupçonné d'avoir fourni des armes au gouvernement intérimaire rwandais, en mai 1994, en violation de l'embargo des Nations unies. Un contrat de formation militaire et de conseil portant sur trois millions de dollars. Entendu par le juge en mai dernier, l'ancien gendarme âgé de 74 ans et atteint de la maladie de Parkinson conteste les faits.